

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 17 Décembre 2021**

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 79 membres.

**21/0951/AGE**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES PROJETS PARTENARIAUX - Examen des rapports annuels des délégataires de service public (DSP) - Exercice 2020.**

21-37796-DPP

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des finances, des moyens généraux et des budgets participatifs, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En matière de délégation de service public (DSP), l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *le délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. [...] Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.* »

L'article L1413-1 du même code prévoit également l'examen de ces rapports annuels en commission consultative des services publics locaux (CCSPL), composée à parité d'élus du Conseil Municipal et de représentants d'associations locales. La CCSPL s'est réunie le 27 septembre, 28 octobre, 22 et 29 novembre et le 8 décembre 2021 afin d'examiner les rapports annuels des contrats suivants :

- Les deux délégations de service public liées à la mobilité :
  - Stationnement payant sur voirie (annexe 1)
  - Fourrière automobile municipale (annexe 2)
- Les trois délégations de service public liées à la culture :
  - Château de la Buzine (annexe 3)
  - Café musique de l'Affranchi (annexe 4)
  - Espaces culturels du Silo d'Arenc (annexe 5)
- La délégation de service public de restauration scolaire du premier degré (annexe 6)
- Les trois délégations de service public liées au sport :
  - Complexe sportif René Magnac (annexe 7)
  - Centre équestre Marseille Pastré (annexe 8)
  - Palais Omnisports Marseille Grand Est (annexe 9)

Signé le 17 Décembre 2021

- Les cinq délégations de service public liées à l'environnement (annexes 10 et 11) :
  - Ferme pédagogique du Roy d'Espagne
  - Ferme pédagogique de la Tour des Pins
  - Ferme pédagogique du Collet des Comtes
  - Relais nature Saint Joseph
  - Relais nature de la Moline
  
- Les délégations de service public liées aux Maisons pour tous (annexe 12)
  
- Le contrat de partenariat relatif à la reconfiguration du Stade Vélodrome et de ses abords, également soumis à cette obligation en application de l'article L1414-14 CGCT (annexe 13)  
Les annexes jointes à la présente délibération réunissent rapports annuels des délégataires et rapports annuels du délégant, qui en font la synthèse et l'analyse.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET  
NOTAMMENT SES ARTICLE L1413-1 ET L1411-3  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** Est pris acte de la communication, au titre de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales des rapports annuels joints en annexes à la présente délibération, relatifs aux délégations de service public pour l'année d'activité 2020.

**Vu et présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil Municipal  
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DES  
FINANCES, DES MOYENS GÉNÉRAUX ET DES  
BUDGETS PARTICIPATIFS  
Signé : Joël CANICAVE**

Le Conseiller rapporteur de la Commission AFFAIRES GENERALES demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme  
LE MAIRE DE MARSEILLE**

**Benoît PAYAN**

Signé le 17 Décembre 2021